



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 13 décembre 2012.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Francine Lortie, Québec
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Est absent :

- M. le conseiller Steve Verret, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Myriam Poulin, le secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2012-86

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2012

Résolution n° C-2012-87

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2012.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 novembre 2012

Résolution n° C-2012-88

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 novembre 2012.

Adoptée

Mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) - Amendement à l'entente avec le gouvernement du Québec

Résolution n° C-2012-89

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'effectuer les amendements requis à l'annexe de l'entente d'aide financière à intervenir avec le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée

Calendrier des séances du conseil de la CMQ pour l'année 2013

Résolution n° C-2012-90

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter le calendrier, joint en annexe, des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour l'année 2013, lesquelles se tiendront à l'Édifice Andrée-P.-Boucher;
- D'inviter le conseil de chaque composante à tenir compte du calendrier des séances du conseil de la CMQ lors de l'adoption des projets de règlement et des règlements devant lui être soumis, et ce, afin de permettre le respect des délais légaux impartis.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Renouvellement du mandat des membres du CCA

Résolution n° C-2012-91

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- De nommer comme membre du comité consultatif agricole (CCA) de la CMQ les personnes suivantes pour un mandat de trois ans à compter du 17 décembre 2012 :

Élus municipaux :

M. Guy Dumoulin, Lévis

M. Steeve Verret, Québec

M. Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures

M. Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Producteurs agricoles résidant sur le territoire de la CMQ et figurant sur la liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) :

M. Réjean Morency, MRC de La Côte-de-Beaupré

Mme Luce Bélanger, MRC de La Jacques-Cartier

M. Alain Juneau, Agglomération de Québec

M. Gaétan Fréchette, Ville de Lévis

M. Daniel Pouliot, Île-d'Orléans

Résidant du territoire autre qu'un élu et un producteur agricole :

M. Jean Landry, Municipalité du Lac-Beauport

- De nommer M. Guy Dumoulin à titre de président du CCA et M. Steeve Verret à titre de vice-président.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Virements budgétaires

Résolution n° C-2012-92

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. François Picard, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement de 85 000 \$ provenant de la fonction « Transport – poste honoraires professionnels » vers celle d'« Administration générale – poste honoraires professionnels »;
- D'autoriser un virement de 15 000 \$ provenant de la fonction « Transport – poste rémunération » vers celle d'« Administration générale – poste appel de candidatures »;
- D'autoriser un virement de 30 000 \$ provenant de la fonction « Transport – poste rémunération » vers celle d'« Aménagement – poste événements métropolitains ».

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Avis de conformité du règlement n° RAVQ 743 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la CUQ concernant la zone inondable dans l'arrondissement de Charlesbourg

Résolution n° C-2012-93

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Christiane Bois, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RAVQ-743 de l'agglomération de Québec;
- D'autoriser le secrétaire de la CMQ à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité du règlement n° RAVQ-682 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement no 207 concernant le schéma d'aménagement de la CUQ relativement à l'identification et la localisation approximative des infrastructures et équipements importants

Résolution n° C-2012-94

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RAVQ-682 adopté par le conseil de l'agglomération de Québec;
- D'autoriser le secrétaire à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour permettre l'implantation d'une partie d'une ligne de transport d'énergie électrique à 120 kV sur le territoire de la ville de Lévis entre le poste Chaudière et Saint-Agapit – Dossier n° 403311

Résolution n° C-2012-95

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la CPTAQ à l'égard de la demande d'autorisation 403311 visant une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 845 564, 2 845 558, 3 283 343, 2 845 553 et 2 845 547 présentée par Hydro-Québec;
- D'informer, par le fait même, la CPTAQ que la CMQ ne procédera pas à des représentations au cours de la période de 30 jours prévue après l'émission d'une « orientation préliminaire » en lien avec cette demande d'autorisation;
- De transmettre à la CPTAQ et à Hydro-Québec copie des présentes recommandations sous forme de résolution afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de la demande d'autorisation mentionnée ci-dessus.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (résidentielles) du lot 2 815 020 sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Dossier n° 403730

Résolution n° C-2012-96

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis défavorable auprès de la CPTAQ à l'égard de la demande d'autorisation 403730 visant une utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 2 815 020 présentée par Hydro-Québec;
- De transmettre à la CPTAQ et à Hydro-Québec copie des présentes recommandations sous forme de résolution afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de la demande d'autorisation mentionnée ci-dessus.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation de la Municipalité de Saint-Joachim pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 228 du cadastre de la paroisse Saint-Joachim afin de procéder à la mise à niveau de ses installations d'alimentation en eau potable – Dossier n° 403 824

Résolution n° C-2012-97

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de la demande d'autorisation présentée par la Municipalité de Saint-Joachim, puisque celle-ci respecte les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et est conforme aux dispositions de celui-ci;
- D'informer, par le fait même, la CPTAQ que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ne procédera pas à des représentations au cours de la période de 30 jours prévue après l'émission d'une « orientation préliminaire » en lien avec cette demande d'autorisation;

- De transmettre à la CPTAQ et à la Municipalité de Saint-Joachim copie des présentes recommandations sous forme de résolution afin d'appuyer la position de la CMQ à l'égard de la demande d'autorisation.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Renouvellement de l'entente pour le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire métropolitain pour l'année 2013

Résolution n° C-2012-98

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- De reconduire l'entente en vigueur sur le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ pour une période de 12 mois (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013), conditionnellement au renouvellement du ministère des Transports du Québec d'un financement couvrant 87,5 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année;
- De bonifier en 2013 le montant de la compensation financière à verser aux autorités organisatrices de transport adapté selon les modalités à définir dans un addenda;
- D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012
Responsable : Transports

Adoptée

Bordereau d'information

Prendre acte du bordereau d'information en date du 13 décembre 2012 contenant le document suivant :

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 octobre 2012

Avis à la CPTAQ relatif la demande n° 403853 du ministère des Transports du Québec (MTQ) visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles (piste cyclable) de la subdivision Lévis d'une section du chemin de fer du Québec Central

Résolution n° C-2012-99

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'informer la CPTAQ :
 - Que la CMQ est favorable à l'aliénation et à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles soit à des fins récréotouristiques (piste cyclable) des lots 2 697 827, 2 697 835, 2 697 838-P, 2 060 095, 2 295 793, 2 295 794, 2 384 458-P et 2 384 459 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 24,25 hectares situés à Lévis.
 - Qu'elle renonce à tout autre délai en lien avec ce projet, notamment en ce qui a trait aux suivis d'une éventuelle orientation préliminaire.
- De transmettre au ministère des Transports du Québec, à la Ville de Lévis, à la Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse et à la MRC de La Nouvelle-Beauce ainsi qu'aux Municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Isidore, Scott, Sainte-Marie et Vallée-Jonction copie des présentes recommandations sous forme de résolution afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de la demande mentionnée ci-dessus.

Référence : Rapport décisionnel du 13 décembre 2012

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Retour en poste du secrétaire

Il est entendu du retour en poste du secrétaire de la CMQ, Me Marie-Josée Couture, à compter du 7 janvier 2013.

Changement du préfet membre du comité exécutif de la CMQ**Résolution n° C-2012-100**

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Michel Beaulieu comme membre du comité exécutif de la CMQ à compter du 1^{er} janvier 2013;

- Malgré la clause de huis clos prévue à l'article 33 LCMQ, il est résolu d'autoriser la présence, à titre d'invités ayant un rôle d'observateur, sans droit de vote et de parole, les préfets visés aux paragraphes 3° et 5° du 1° alinéa de l'article 4 LCMQ n'étant pas désignés par le conseil comme membres du comité exécutif en vertu de l'article 26 al 2 (3°) LCMQ.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2012-101

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2012-86 à C-2012-101 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN

SECRÉTAIRE